

**PROCES-VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE CONSULTEE A DISTANCE**  
**Du 11 au 20 Mai 2020**  
**SAISON 2019/2020**

**Consultation n°1 – Report de l’Assemblée Générale et conséquences**

Par décision du 30 Avril 2020, le Comité Directeur de la Ligue Régionale des Pays de la Loire a décidé de consulter à distance ses membres sur la question ponctuelle du report de l’Assemblée Générale et des conséquences consécutives à ce choix.

Les clubs ont été consultés par mail. Les réponses ont été recueillies du 11 au 20 mai 2020.

Nombre de voix possibles : 64 154 voix  
Nombre de voix exprimées : 43 235 voix (67,39%)

*Question 1*

Acceptez-vous de reporter l’Assemblée Générale électorale initialement prévue le 27 juin 2020 à Grez Neuville ?

OUI : 42 279 voix  
NON : 32 voix  
Ne se prononce pas : 924 voix

**Les groupements sportifs ont approuvé le report de l’Assemblée Générale prévue le 27 Juin 2020.**

*Question 2*

Acceptez-vous qu’au regard de la situation sanitaire exceptionnelle, l’Assemblée Générale se déroule au-delà du 15 juillet 2020 ?

OUI : 41 973 voix  
NON : 301 voix  
Ne se prononce pas : 961 voix

**Les groupements sportifs ont approuvé la proposition du Comité Directeur pour que l’Assemblée Générale se déroule au-delà du 15 juillet 2020**

### Question 3

Acceptez-vous de proroger à titre exceptionnel les mandats des membres du Comité Directeur fixés à 4 ans jusqu'au renouvellement des instances dirigeantes qui aura lieu lors de l'Assemblée Générale fixée au Samedi 12 Septembre 2020 à Grez Neuville ?

OUI : 42 706 voix

NON : 0 voix

Ne se prononce pas : 529 voix

**Les groupements sportifs ont validé la prorogation exceptionnelle des mandats des membres du Comité Directeur jusqu'au 12 septembre 2020.**

Le Président de la Ligue Régionale,  
Jean-Michel DUPONT

Le Secrétaire Général de la Ligue Régionale,  
Maxime LEROUX



**LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE DE BASKETBALL**  
2, rue Paul Gauguin – 44800 SAINT HERBLAIN  
02.51.78.85.85 / secretariatgeneral@paysdelaloirebasketball.org

**PROCES-VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE CONSULTEE A DISTANCE**  
**Du 11 au 20 Mai 2020**  
**SAISON 2019/2020**

**Consultation n°2 – Prorogation du mandat des délégués fédéraux**

Par décision du 30 Avril 2020, le Comité Directeur de la Ligue Régionale des Pays de la Loire a décidé de consulter à distance ses membres sur la question ponctuelle de prorogation des mandats des délégués fédéraux désignés la saison dernière.

Les clubs ont été consultés par mail. Les réponses ont été recueillies du 11 au 20 mai 2020.

Conformément au règlement intérieur, cette consultation a été réalisée auprès des clubs dont l'équipe sénior première évolue en championnat de France.

Nombre de voix possibles : 9 942 voix  
Nombre de voix exprimées : 5 828 voix (58,62%)

*A la question :*

Acceptez-vous de proroger le mandat des délégués préalablement désignés pour l'Assemblée Générale de la FFBB qui s'est tenue en octobre 2019 à Vittel jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB qui devrait se dérouler au Touquet le 17 octobre 2020 ?

OUI : 5 828 voix  
NON : 0 voix  
Ne se prononce pas : 0 voix

**Les groupements sportifs ont approuvé la prorogation du mandat des délégués fédéraux désignés en 2019, à savoir :**

**Titulaires : Jean-Michel DUPONT – Aline LEVALLOIS – Maxime LEROUX**

Le Président de la Ligue Régionale,  
Jean-Michel DUPONT

Le Secrétaire Général de la Ligue Régionale,  
Maxime LEROUX

